

MODE D' ATTRIBUTION DU CHALLENGE SERVAIS

A partir de la saison 2000, le mode de calcul pour l'attribution du Challenge Servais à l'issue des tournois

- a) chaque club reçoit les points gagnés individuellement par ses représentants lors des tournois du Critérium.
- b) le club reçoit le double de points gagnés individuellement par ses représentants lors du Masters Régional.
- c) les 4 premiers de toutes les catégories du classement final du Critérium se verront attribués les points de bonus ci-après pour le club:
 - le premier recevra 100 points de bonus
 - le deuxième recevra 75 points de bonus
 - le troisième recevra 50 points de bonus
 - le quatrième recevra 25 points de bonus

Dynamique à recruter des membres :

D'une année à l'autre l'on multipliera par 10 la différence du nombre de membres en moins et par 20 la différence de membres en plus.

Dynamique pour interclubs régionaux et nationaux :

- a) tout club qui a en-dessous de 24,99 membres par terrain est **exclu du Challenge**
 - 25 à 49,99 membres par terrain (**Nombre X par 10**)
 - 50 à 59,99 membres par terrain (**Nombre X par 15**)
 - 60 à 69,99 membres par terrain (**Nombre X par 20**)
 - au-delà de 70 membre par terrains (**Nombre X par 25**)
- b) un bonus de **200 points** sera accordé par équipe championne du Hainaut
- c) un bonus de **800 points** sera accordé par équipe championne de Belgique et par équipe de Jeunes championne A.F.T./

Bonus pour la participation aux éliminatoires régionales des championnats A.F.T.

tant en simples qu'en double et en jeunes(Coupe de Borman).

Les clubs qui inviteront leurs joueurs à y participer recevront un bonus calculés comme suit
(**nombre de participants X par 20**)